



GUIDE POUR L'ÉLABORATION DU MÉMOIRE

Master 1 & 2

Master Méthodes d'analyse du social

Département de sociologie

Université de Poitiers

2026-27

Le mémoire de Master 1 et de Master 2

Le mémoire de Master (M1 et M2) vient parfaire puis achever votre formation de sociologie à la recherche par la recherche. Il s'agit d'une production centrale à plusieurs titres : une bonne partie du temps de formation est consacrée à leur élaboration ; les enseignements dispensés viennent en appui et s'articulent aux exigences de ce travail ; le mémoire permet de mettre en application l'ensemble des savoirs théoriques, méthodologiques et empiriques acquis au fil de votre cursus ; il atteste du niveau de formation atteint et de votre degré de maîtrise du métier de sociologue ; il constitue un fil directeur de votre master, et la production majeure venant achever votre second cycle de formation.

L'exigence menant à la réalisation d'une recherche théoriquement et empiriquement accomplie doit monter en puissance jusqu'à la fin du M2 et conduire les étudiant·es, sauf situation particulière qui devra être argumentée et validée par l'équipe enseignante, à penser leur mémoire de recherche au long des deux années. Celles-ci jalonnent l'avancée du travail d'enquête par la réalisation de plusieurs écrits et de travaux réguliers, dans le cadre des suivis individuels et collectifs qui accompagnent cette formation. Les écrits à rendre se composent de la manière suivante :

- E1 : projet de recherche de M1, début octobre de l'année de M1
- E2 : rapport intermédiaire M1, à la fin du 1^{er} semestre
- E3 : mémoire de M1 et soutenance, à la fin du 2^{ème} semestre (ou septembre sur dérogation*)
- E4 : projet de recherche de M2, fin octobre
- E5 : rapport intermédiaire M2, à la fin du 1^{er} semestre
- E6 : mémoire de M2 et soutenance, à la fin du 2^{ème} semestre (ou septembre sur demande argumentée des directeur·ices de mémoire)

* Les demandes de dérogation doivent être adressées aux responsables de la formation, Catherine Leclercq et Mathias Millet, par les directeur·ices de mémoire. Les arguments doivent être pédagogiques avant tout. Quant aux situations spécifiques (handicap, traitement médical de longue durée, emploi, etc.), elles peuvent faire l'objet d'un contrat d'aménagement d'études (CAE) conclu administrativement sur la base de justificatifs écrits.

1/ Sujet de mémoire et projet de recherche (E1)

Le sujet du mémoire porte sur un objet de recherche choisi et construit avec la direction qui en assure le suivi. Cet objet donne lieu à la rédaction d'un premier **projet de recherche (E1)** à rendre au responsable de l'Atelier de recherche 1 un mois après le début de l'année (**début octobre**). Il s'agit de vérifier 1) qu'un travail a bien été engagé par l'étudiant·e avec un·e directeur·ice de mémoire, 2) que la construction d'un problème sociologique est ciblée et amorcée, 3) que le projet est viable d'un point de vue méthodologique et empirique. Au besoin, l'équipe pédagogique proposera des réorientations.

Des consignes précises sont données en atelier de recherche.

2/ Le rapport intermédiaire (E2)

Le rapport intermédiaire est un moment clé dans le déroulement de votre recherche. Il consiste à présenter l'état d'avancement de votre travail à l'issue du premier semestre. Cet écrit (E2), qui doit être réalisé avec le plus grand soin. Il est à rendre en atelier et à la

direction de mémoire. Il présente l'état d'avancement du travail avec obligatoirement une opération empirique exploratoire (entretien-s, observation-s, archives, questionnaire-s, bases de données, etc.). L'E2 fait l'objet de consignes précises, à voir en atelier. Il est noté et compte dans la note d'Atelier de recherche 1.

3) Le mémoire de recherche de fin de M1 (E3)

Le mémoire est en M1 (comme en M2) un produit formellement achevé, réalisé avec le plus grand soin et la plus grande rigueur. Il présente un travail original (conçu sans plagiat ni IA) et met en valeur les résultats de l'enquête empirique. Il montre une maîtrise des enjeux de la recherche, une réflexivité quant aux limites de l'enquête, une lucidité quant aux meilleures manières de la poursuivre, et une connaissance réelle (par la lecture active des textes uniquement) de la littérature savante. À ce titre, il peut être une ressource pour d'autres étudiant-e-s. Il doit manifester votre maîtrise des savoirs et savoir-faire sociologiques. Il démontre votre maîtrise de la forme écrite. Il s'appuie sur un travail empirique consistant. Ces qualités sont évaluées lors d'une soutenance qui vient mesurer l'achèvement du travail réalisé durant le M1.

L'enquête de M1 est approfondie et le mémoire de M1 ne peut par conséquent se réduire à un travail préparatoire au mémoire de M2. Le mémoire de M1 implique donc la production d'un matériel empirique consistant, équivalent à une dizaine de matériaux (entretiens, observations, archives, questionnaires, bases de données, sans exclusive) pour que des interprétations et de premiers résultats solides puissent être proposés. Cette exigence empirique préfigure celle du M2.

Le document sera d'une taille 70 pages minimum sans les annexes, et fera l'objet d'une soutenance d'une heure environ devant un jury composé d'au moins deux enseignant-es. Il est remis sous format papier et PDF à ces personnes, à une date précise prévue en amont. On se reportera aux autres rubriques de ce document concernant les questions relatives à la mise en forme à respecter absolument, ainsi qu'au déroulement de la soutenance.

4) Le projet de recherche de M2 (E4)

Le mémoire de recherche de master 2 s'inscrit généralement dans le prolongement du travail réalisé en M1. Si tel est le cas, il approfondit, élargit et amplifie la recherche réalisée précédemment, en explore plus en profondeur l'un des aspects ou en déplace certains questionnements. Il part des résultats produits l'année précédente pour les augmenter et les réorienter. Sous certaines conditions qui seront examinées par l'équipe enseignante, l'étudiant-e peut choisir un sujet différent de celui sur lequel il ou elle a travaillé l'année précédente. Dans ce cas, le projet est à construire entièrement, à la manière d'un objet sociologique nouveau.

Cette étape de la recherche donne lieu quoi qu'il en soit à l'écriture d'un second projet de recherche (à la suite de celui de M1), construit avec le plus grand soin, remis au(x) responsable(s) de l'Atelier de recherche 3. Ce projet de 5 à 7 pages devra être cosigné par la direction du mémoire et l'étudiant, comme engagement à l'encadrement. Si le projet de M2 est nouveau, l'étudiant-e se reportera aux consignes données pour le projet de M1. Il ou elle veillera simplement à pousser le plus loin possible sa construction d'objet censée être déjà avancée en M2 pour éviter de prendre un trop grand retard et se mettre rapidement à niveau. Dans le cas d'un prolongement du sujet traité, le projet devra comprendre les éléments suivants :

- Le nom de la direction
- Le titre du mémoire de M1
- Un résumé de la problématique, d'un état de l'art et des principaux résultats
- Un commentaire sur les limites sociologiques du travail, les angles morts et les améliorations à apporter. Il s'agira en particulier d'expliquer comment le M2 ne sera pas un simple prolongement du M1, mais un travail qui reformule un questionnement autour d'enjeux sociologiques complémentaires.
- La restitution des commentaires et critiques faits à l'occasion de la soutenance par les deux membres du jury, et un exposé de la manière dont l'étudiant·e compte les prendre en compte dans son travail
- Les réorientations théoriques et méthodologiques envisagées et dûment justifiées
- Le terrain et les opérations de recherche envisagés
- Un calendrier prévisionnel
- Une bibliographie complémentaire

5) Le rapport intermédiaire de M2 (E5)

L'objectif de ce rapport intermédiaire est le même que celui de M1, mais il doit présenter un état d'avancement du travail d'enquête significativement plus poussé. D'une quinzaine de pages, il doit faire état des points suivants :

- la construction de l'objet de recherche : mise en problème argumentée de la question de recherche, utilisation à cette fin de la littérature savante, identification d'axes de recherche, etc. ;
- la démarche d'enquête et la politique de terrain : définition d'un ou plusieurs terrain·s et d'une stratégie d'enquête, construction des outils d'enquête (questionnaire, guides, etc.) et justification de ces choix ;
- les premiers éléments de connaissance du terrain de recherche (analyse de la relation d'enquête, prise de contact, modalités de négociation du terrain, opérations de recherche réalisées), les premiers résultats d'enquête ou de pré-enquête ;
- un calendrier de recherche répertoriant et programmant les opérations de recherche à venir : ce rapport intermédiaire doit être également l'occasion de faire le point sur le travail qui reste à faire et les meilleurs moyens d'y parvenir dans les temps ;
- une bibliographie ;
- les questions qui se posent, les obstacles rencontrés ;
- une annexe présentant – au moins et obligatoirement – deux nouveaux matériaux empiriques produits en M2 (entretien·s, observation·s, données statistiques, archives, notes du carnet de terrain, etc.) collectés durant cette phase du travail, les outils employés (guides, questionnaires, etc.).

Cet E5 sera rendu aux directions et noté par l'enseignant de l'Atelier de recherche 3.

6) Le mémoire de recherche de fin de M2 (E6)

Le mémoire de Master 2 est en quelque sorte le « chef d'œuvre » de votre formation. Il doit, par conséquent, donner lieu à la remise d'un écrit de très grande qualité, à la fois du point de vue des exigences théoriques (maîtrise du champ de recherche, mobilisation de la littérature sociologique, maîtrise des concepts et du travail de problématisation, etc.), méthodologiques (politique de terrain, réflexivité de la démarche d'enquête, opérationnalisation des questionnements, construction et usage des outils, etc.), empiriques

et analytiques (solidité et pertinence du corpus empirique, élaboration des résultats, étayages empiriques, travail interprétatif, effort d'argumentation, etc.).

Le tout suppose la conception d'un document scientifique soigné, le plus professionnel possible, et formellement irréprochable, lequel implique une écriture maîtrisée, corrigée, explicite, et le respect des conventions scientifiques élémentaires (mention impérative des sources, conformation aux normes de référencement académiques, présentation bibliographique absolument irréprochable, organisation des parties et des titres, etc.).

Le mémoire de M2 est une production sociologique *originale* et, éventuellement, publiable. À ce titre, il peut être une ressource pour d'autres étudiant·e·s. Il sera pour vous, à l'avenir, une sorte de « carte de visite ».

Ce mémoire de 70 (M1) à 150 pages (M2) donne lieu à une soutenance d'une heure trente environ durant laquelle l'étudiant·e est invité·e à défendre son travail, à répondre aux objections et questions soulevées par les deux membres de son jury.

L'exigence empirique est décisive : le mémoire doit s'attacher à produire et présenter toutes les données nécessaires à la production d'une argumentation sociologique « grandeur nature » (à titre indicatif, au moins 20 matériaux quels qu'ils soient).

Les critères d'évaluation des mémoires

Les mémoires sont évalués en fonction des critères suivants :

- clarté de la démarche, progression du raisonnement et mise en évidence de cette progression au travers du plan ;
- pertinence de la problématique, des hypothèses : déplacement d'un point de vue spontané vers un point de vue étayé théoriquement, qui manifeste une véritable construction de l'objet de recherche ;
- qualité du travail bibliographique et état de l'art : capacité d'effectuer les lectures appropriées et de les utiliser avec pertinence ; connaissance du ou des champs d'étude ; des différentes grilles de lecture sur l'objet ;
- adéquation entre les objectifs du travail et les choix méthodologiques : les méthodes sociologiques de recueil et d'analyse des données doivent être justifiées, et les outils mobilisés livrés à la lecture ;
- rigueur méthodologique : aptitude à faire du terrain, à mener une enquête, capacité à utiliser des données sociales issues d'enquêtes nationales, à mettre en œuvre diverses techniques qualitatives ou quantitatives de collecte de données ;
- qualité et pertinence des matériaux empiriques produits (qu'il s'agisse de questionnaires, d'entretiens, d'observations, d'archives ou tout autre donnée empirique pertinente pour conduire l'enquête)
- capacité d'analyse des données recueillies et intérêt des résultats de recherche au regard de la question initiale : la recherche suppose qu'il y ait démonstration ;
- positionnement sociologique des enquêtes (mention et utilisation de leurs propriétés sociales précises)
- explicitation du rapport à l'objet, mobilisation de données de cadrage statistiques et historiques ;
- maîtrise de l'expression écrite : la présentation doit être soignée (les fautes d'orthographe et de syntaxe sont proscrites), l'expression doit être claire et précise,

sans verbiage, le plan doit faire apparaître la cohérence du propos et la progression du raisonnement ;

- l'ensemble des normes de présentation figurant dans ce document doit être respecté.

ATTENTION : le plagiat est proscrit.

Le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre en recopiant des textes sans guillemets ni références, est une fraude.

Ses auteurs sont donc passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, à savoir :

- 1) L'avertissement ;
- 2) Le blâme ;
- 3) L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 4) L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5) L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 6) L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

À noter : les mémoires seront systématiquement soumis à l'examen d'un logiciel anti-plagiat.

De même, l'utilisation de toute IA générative est proscrite. Si elle devait être malgré tout utilisée, son usage doit être absolument **déclaré, détaillé** (indiquer le logiciel mobilisé, les requêtes formulées, pour quels passages) **et résolument limité aux enjeux de mise en forme**. Un usage non déclaré serait considéré comme du plagiat (cf. ci-dessus), *a fortiori* si l'IAG est utilisée comme substitut au raisonnement et à la culture spécifiques aux sciences sociales.

L'équipe pédagogique du département de sociologie rappelle que l'un des objectifs des études universitaires est d'apprendre à produire une argumentation et un raisonnement scientifiques, en l'occurrence sociologiques, à vous approprier des savoirs pour en produire vous-mêmes, à rendre compte de lectures, à produire et analyser des matériaux. Les travaux demandés tout au long de votre formation visent à vous permettre de constituer progressivement ces savoir-faire. Or, les IAG ne vérifient pas les informations, diffusent d'authentiques erreurs factuelles et contresens, ne savent pas élaborer un raisonnement à la fois théorique et empirique. Elles ne font pas les enquêtes. En évitant de chercher les références sociologiques qui nourriront votre réflexion, de lire, résumer, analyser, restituer des textes sociologiques, de rédiger vos idées, d'élaborer votre construction d'objet, de produire vos matériaux d'enquête, etc., vous vous empêchez de construire ces savoir-faire. Autrement dit, vous n'apprenez pas ce que vous êtes censé apprendre. **Aussi, les travaux recourant à de tels outils seront sanctionnés à l'occasion des évaluations.**

Pour une analyse critique des supposées vertus de ces outils numériques, voir : Arthur Perret, Guide de l'étudiant pour ne pas écrire avec ChatGPT : <https://www.arthurperret.fr/blog/2024-11-15-guide-etudiant-ne-pas-ecrire-avec-chatgpt.html>

À noter : les mémoires seront systématiquement soumis à l'examen d'un logiciel de détection de l'IA.

Les normes de présentation du mémoire

La qualité et l'homogénéité de la présentation du mémoire contribuent à la qualité générale du document et à la perception qu'en auront les lecteurs. Soignez l'orthographe, la ponctuation, la mise en page et le style. Veillez scrupuleusement au respect des normes d'écriture.

Les mémoires sont à remettre dans les casiers des membres du jury de soutenance en version papier (sans les annexes). Ce dépôt doit être doublé d'un envoi électronique du mémoire au format PDF (avec annexes).

Avant le texte du mémoire

La couverture doit présenter, dans l'ordre ci-dessous, les éléments suivants :

- le nom de l'université et de l'UFR ;
- le prénom et le nom du candidat ;
- le titre – et le cas échéant le sous-titre – du mémoire ;
- la nature du mémoire présenté (Master 2) ;
- les prénom et nom du ou de la directeur-ice de recherche ;
- l'année de soutenance.

Après la page de titre, il est possible de prévoir une dédicace ou des remerciements.

Un sommaire, c'est-à-dire liste des titres principaux et les numéros de pages correspondants, peut être placé au début du mémoire. Dans ce cas, la table des matières (liste complète) sera placée en fin de mémoire.

La table des matières peut aussi être placée avant le texte.

Le texte du mémoire

L'introduction doit, comme son nom l'indique, introduire au sujet, situer votre questionnement dans l'espace des questionnements, dans un contexte social et historique, et en livrer les grandes lignes. Elle s'achève par une présentation de la construction de l'ensemble du mémoire et de son déroulement.

Le développement est divisé en chapitres, eux-mêmes éventuellement fractionnés en sections et sous-sections. S'il y a lieu, ces chapitres peuvent être organisés autour de grandes parties. Ce sont les besoins de la construction de l'objet qui doivent en décider.

Chaque partie (ainsi que les chapitres qui la composent, éventuellement) commence par une introduction et se termine par une conclusion, toutes deux spécifiques à la partie ou au chapitre. Chaque partie ou chaque chapitre commence sur une nouvelle page.

La conclusion générale fait le bilan des résultats de recherche et répond à l'introduction. Elle peut indiquer les limites du travail réalisé et les nouvelles pistes sur lesquelles il débouche.

La longueur du texte dépend du sujet, mais devrait tenir entre 80 et 150 pages maximum suivant le niveau (+ annexes, bibliographie et index).

Le texte doit respecter les normes de mise en page suivantes :

- police « Times new roman » de taille 12 ;
- interligne 1,5 ;
- texte justifié ;
- marge gauche 2,5 cm, marge droite 2,5, haut de page 2,5, bas de page 2,5 ;
- pagination en haut de chaque page à droite ;
- tableaux : à insérer dans le corps du texte en les numérotant à partir de 1 (« Tableau 1 ») et en leur donnant un titre ;
- figures, graphiques ou cartes : à insérer dans le corps du texte en les numérotant à partir de 1 (« Figure 1 ») et en leur donnant un titre ;
- extraits d'entretiens ou d'observations à citer en retrait du corps de texte, en « Times new roman » taille 11, marge de 3,5 à droite comme à gauche.

Les notes, les références bibliographiques et les citations

Les notes de bas de page

Les notes de bas de page (infrapaginales) sont présentées en interligne simples et en caractères plus petits que le texte (taille 10). Veillez à ce qu'elles soient complètes, justifiées, et respectueuses des normes bibliographiques si elles intègrent une référence.

Elles servent soit à expliciter ou à commenter un point développé dans le corps du texte, soit à citer une idée ou une publication.

Les références

Un travail universitaire doit indiquer scrupuleusement ses références.

Toutes vos sources seront référencées à l'endroit où elles sont utilisées. Il ne suffit pas de les mentionner dans la bibliographie. Le lecteur doit savoir quelle est la source de chaque citation ou l'élément d'interprétation que vous empruntez à quelqu'un. On ne vous reprochera jamais de faire des emprunts si vous citez vos sources et si vous les mentionnez. En revanche, ne pas le faire relève du plagiat (voir plus haut).

Toutes les citations sont données entre guillemets et accompagnées de la référence précise (page-s incluse-s).

Il existe deux manières d'indiquer les références des publications citées ou mentionnées : en note de bas de page ou dans le corps du texte (« à l'américaine »).

La référence en note de bas de page est nécessairement composée des éléments d'information suivants : auteur, titre, lieu et éditeur, date de la première édition et de l'édition consultée, page-s de référence.

Exemples :

Bernoux Philippe, *La sociologie des organisations*, Paris, Seuil, Points, 1985, 378 p.

Fainzang Sylvie, « L'objet construit et la méthode choisie : l'indéfectible lien », *Terrain*, 1994, 23, p. 163.

La référence à une publication ou à une idée empruntée à un auteur peut aussi s'inscrire dans le corps du texte : on parle de « référence à l'américaine » ou d'auteur-date :

On mettra entre parenthèses (Nom de l'auteur, date de l'édition : la page).

Dans ce système, les références complètes sont indiquées uniquement dans la bibliographie de fin d'ouvrage.

Exemple :

(Gruzinski, 1999 : 117)

Attention, il importe d'harmoniser la technique de référencement. Ne « mélangez » pas les références classiques et « à l'américaine ». Optez pour un système et étendez-le à tout le document, sans exception. Regardez attentivement les publications existantes, et voyez.

La référence abrégée (*ibid*) est admise lorsque l'adresse bibliographique est indiquée dans la référence précédente. Les termes *Id.* (*Idem*, le même) ou *Ibid.* (*Ibidem*, au même endroit) désignent respectivement l'auteur ou l'ouvrage cités immédiatement auparavant. *Op. cit.* (*Opere citato*) renvoie à un titre déjà mentionné dans une note infrapaginale du document. Cette mention permet de ne pas reprendre toute la référence à chaque occurrence.

Les citations

Lorsque vous citez un auteur, n'oubliez pas les guillemets. Il faut ensuite indiquer le numéro des pages d'où le passage a été extrait à la fin de la référence.

Les citations en langue étrangère doivent être traduites et intégrées au texte (mais les citations en anglais sont admises, sachant sur tout terme étranger doit être en italiques). Le texte original, en italique s'il est énoncé dans une langue étrangère, sera porté en note.

Les passages éventuellement retranchés à une citation doivent être indiqués par des points de suspension entre crochets droits : [...].

Après le texte du mémoire

Le texte est suivi par la bibliographie, les annexes et éventuellement par un/des glossaire-s (index des sigles notamment, si ceux-ci sont nombreux).

Les étudiant·e·s fourniront obligatoirement aux membres de leur jury, outre leur mémoire « papier » dûment relié et paginé, un fichier avec annexes sous le format PDF présentant l'ensemble des matériaux empiriques collectés (transcriptions d'entretiens, d'observations, questionnaires, archives, etc.)

La bibliographie

La bibliographie commence sur une nouvelle page.

Soignez la bibliographie en la classant alphabétiquement (par nom d'auteur) et en citant intégralement les références ; ne citez que les ouvrages effectivement lus et/ou utilisés. Toute bibliographie doit être « harmonisée », c'est-à-dire répondre aux mêmes normes à chaque occurrence (ordre, majuscules, italiques, pages, etc.).

Attention, un lien numérique ne peut en aucun cas se substituer à une référence : tout texte a un auteur, un support, une date, etc., qui doivent figurer dans la bibliographie et les notes de bas-de-page.

On pourra retenir les normes suivantes. Attention aux marques de ponctuation !

Les livres

Nom Prénom, Date. *Titre de l'ouvrage : sous-titre*. Lieu de publication : éditeur. [date de la 1^{ère} édition s'il y a lieu]

Exemple :

Lévi-Strauss Claude, 1973. *Tristes tropiques*. Paris : Plon [1^e éd. 1955].

S'il y a plusieurs auteurs :

Descola Philippe, Lenclud Gérard, Severi Carlo [et al.], 1988. *Les idées de l'anthropologie*. Paris : Armand Colin.

Les chapitres d'ouvrages

Nom Prénom (préf. ou autre), Date. « Titre de la contribution : sous-titre », in: Prénom de l'auteur principal ou de l'éditeur scientifique Nom Prénom, dir., *Titre de l'ouvrage : sous-titre*, pagination de la contribution. Mention d'édition. Lieu de publication : nom de l'éditeur commercial. Pagination de l'ouvrage. (Collection ; numérotation), [Autres renseignements]

Exemple :

Bezès Philippe, 2008. « Le tournant néo-managérial de l'administration française », in Borraz Olivier et Guiraudon Vincent, dir., *Politiques Publiques 1. La France dans la gouvernance européenne*, Presses de Sciences Po, 2008, p. 215-254

Les articles de revues

Nom Prénom, Date. « Titre de l'article : sous-titre ». *Titre générique du périodique: sous-titre* (lieu de publication du périodique) numérotation, pagination de l'article.

Exemple :

Dupire Marguerite 1987. « Des goûts et des odeurs ; classifications et universaux ». *L'Homme*, n° 104, XXVII, 4, p. 5-25.

Les documents électroniques

Il est impératif de mentionner les références des textes et documents que vous puisez sur Internet :

Auteur, « Titre s'il y en a un », Titre du site, [http ://www.adresse.du.site.fr](http://www.adresse.du.site.fr), consulté le Jour/Mois/Date.

Soyez prudents : les documents sont parfois peu sérieux, ils doivent être traités avec un esprit critique très acéré !

Les annexes

Les annexes doivent être classées, numérotées et paginées.

Les documents qui figurent en annexes doivent être utiles : on prouve qu'ils le sont en y faisant référence dans le corps du texte.

ATTENTION : Les annexes, rendues au format PDF lorsque leur volume est important, doivent présenter l'ensemble des données produites par la recherche (entretiens transcrits, observations, questionnaires et traitements statistiques, archives, etc.)

La table des matières

La table des matières reprend les titres des différentes parties, chapitres et sous-chapitres, et renvoie aux pages du mémoire. Le détail des annexes doit également y figurer.

La soutenance

La soutenance est un moment de formation à part entière. Soutenir un mémoire ne consiste pas seulement à faire une présentation de son travail. Il s'agit d'une épreuve en tant que telle. Soutenir son travail, c'est le défendre, en démontrer l'intérêt.

La soutenance dure entre 1h et 1h30 : vous présentez votre travail, puis les membres du jury prennent la parole l'un après l'autre, pour donner leur point de vue sur votre mémoire et vous poser des questions.

L'exposé introductif

Vous disposez de dix à quinze minutes pour présenter votre travail, sans reprendre le contenu du mémoire : tous les membres du jury l'ont lu avec attention.

La soutenance orale doit raconter l'histoire du mémoire, c'est-à-dire rendre compte de la progression depuis la question initiale jusqu'à la soutenance, ce qui peut ensuite se subdiviser dans les différents *items* proposés ci-dessous.

Vous veillerez notamment à :

- ré-expliciter en quelques mots votre question centrale et l'intérêt de votre sujet ;
- faire ressortir les deux ou trois points forts de votre travail ;
- défendre la logique du travail mené, vos choix méthodologiques notamment (tout en reconnaissant les limites) ;
- revenir éventuellement sur votre engagement personnel dans ce travail ;
- montrer que vous savez maintenant prendre distance avec ce que vous avez fait et écrit ;
- pointer les limites de votre travail (de façon à anticiper sur des critiques éventuelles) sans toutefois vous auto-dénigrer ;
- mentionner les difficultés que vous avez éventuellement rencontrées en privilégiant un regard réflexif et constructif ;
- indiquer les pistes que ce travail permet d'envisager ;
- montrer son intérêt pour le domaine concerné ;
- ne pas improviser un topo pour engager l'échange ;
- ne pas excéder 15 minutes d'exposé ;
- ne pas lire vos notes mais vous adresser au jury ;
- ne pas raconter tout ce qui est dans le mémoire (que le jury a lu) ;

L'échange avec les membres du jury

A l'issue de l'exposé introductif, le jury prend la parole. Le jury est composé au moins de deux enseignant-es ou enseignant-es-chercheur-es.

Chacun des membres du jury vous adresse, tour à tour, des critiques et des questions. Vous êtes invité·e à lui répondre sans monopoliser la parole sur un mode défensif. Il s'agit d'un travail d'argumentation. Vous devez expliquer oralement ce que l'écrit n'a peut-être pas totalement démontré. En bref, il s'agit de convaincre des examinateurs qui sont censés vous apporter la contradiction.

Comment préparer sa soutenance ?

Pour préparer cet oral, le mieux est de rédiger un canevas écrit de façon à « quitter » les notes écrites pour s'adresser directement au jury.

Vous pouvez présenter des éléments visuels si vous les jugez nécessaires (films, photos, cartes), et le support de présentation sous forme de PowerPoint est une possibilité.

Vous êtes invité·es à « répéter » votre présentation (en la minuant). N'oubliez pas de vérifier que vous ne dépassez pas votre temps de parole : cela fait partie de l'exercice, d'où la nécessité de le préparer avec soin !